

À propos du nouveau plan d'études de l'école forestière

Autor(en): **Muret, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **60 (1909)**

Heft 2

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785179>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

60^{me} ANNÉE

FÉVRIER 1909

N^o 2

A propos du nouveau plan d'études de l'Ecole forestière.

Le numéro de janvier du Journal nous a apporté le nouveau plan d'études que la Conférence des professeurs propose pour l'Ecole forestière, et le Rédacteur du Journal en sollicite la discussion.

Il serait fâcheux que personne ne profitât de l'occasion : le sujet est d'importance capitale et tout actuel, puisque le Comité permanent de la Société suisse des forestiers a été chargé de s'occuper de la question du perfectionnement technique des forestiers, question dans laquelle rentre, sans aucun doute, celle de leur préparation suffisante.

Il appartiendrait en somme aux *Jeunes* de faire part à leurs aînés de leur opinion et de leurs expériences ; les *Anciens*, en effet, appartiennent au passé : les professeurs qui étaient les leurs ont disparu, les programmes et règlements auxquels ils étaient astreints ont été modifiés, l'Ecole a fait peau neuve. Il est ainsi impossible à toute une génération d'apprécier, de façon absolument certaine, et les inconvénients du plan d'études actuel, et les avantages de celui qui est proposé.

Ce qu'ils savent, en revanche, c'est que ce qui existe aujourd'hui est déjà un progrès, comparé à ce qui était de leur temps !

Si donc nous répondons à l'invitation du Rédacteur du Journal, ce n'est pas que nous espérons apporter des lumières nouvelles, mais bien plutôt pour qu'il ne soit pas dit que les praticiens se sont désintéressés de la question, — et dans le but aussi d'amener des opinions contradictoires à se faire jour.

* * *

Pour bien se rendre compte de la portée des innovations projetées, il est nécessaire de comparer, en les condensant, l'ancien

et le nouveau plan d'études. Nous obtenons alors le tableau suivant, nous donnant le nombre d'heures-semaine consacrées à chaque groupe de branches d'enseignement.

Branches	Ancien plan d'études			Nouveau plan d'études			Différence
	Cours et répétitions	Exercices et excursions	Total	Cours et répétitions	Exercices et excursions	Total	
Mathématiques . .	5	2	7	5	2	7	—
Physique. Chimie .	20	4	24	21	4	25	+ 1
Sciences naturelles	34	8	42	35	9	44	+ 2
Droit. Econ. politiq.	14	—	14	14	—	14	—
Sciences techniq. .	16	22	38	19	21*	40*	+ 2*
Pisciculture	2	—	2	2	—	2	—
Agriculture	3	—	3	2	—	2	— 1
Sciences forest. . .	31	48	79	30	50	80	+ 1
Total	125	84	209	128	86*	214*	+ 5*

A ne regarder que le premier tableau, il semblerait que le nouveau plan d'études n'est qu'une réédition de l'ancien : 5 heures de plus se répartissant entre 3 années d'études et 8 groupes de branches d'enseignement, — voilà qui n'a certes rien de révolutionnaire; il est impossible — même à la critique la plus subtile — de se prononcer sur la portée de modifications de cet ordre et sur leur importance au point de vue de la préparation professionnelle des forestiers. Elle ne sera ni meilleure, ni pire, voilà ce qu'on est tenté de dire ! On peut se demander, en somme, si il était réellement nécessaire de prolonger d'un semestre la durée des études — et même d'un long semestre d'hiver de cinq mois — pour n'aboutir qu'à ce résultat : 5 heures de cours en plus et 3 semaines d'exercices pratiques.

L'examen du second tableau montre pourtant qu'en ce faisant, on décharge notablement les élèves qui auront ainsi plus de temps à consacrer à leur instruction générale — spécialement pendant les 3^{me} et 4^{me} semestres — ou à la préparation de leurs examens de diplôme — pour ce qui concerne le dernier semestre.

* Non compris le cours de construction de 3 semaines.

En ce qui concerne la répartition de ces cours dans les semestres, nous obtenons le tableau suivant :

Branches	I ^{er} semestre		II ^{me} semestre		III ^{me} semestre		IV ^{me} semestre		V ^{me} semestre		VI ^{me} semestre		VII ^{me} semestre		Totaux	
	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé	Actuel	Proposé
Mathématiques	7	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	7
Physiq. Chimie	4	4	13	14	7	7	—	—	—	—	—	—	—	—	24	25
Sciences naturelles	15	17	19	22	5	5	3	—	—	—	—	—	—	—	42	44
Droit écon. politique	4	—	—	—	3	4	4	4	—	6	3	—	—	—	14	14
Sciences techn.	5	4	—	—	5	—	18	16	10	10	—	10*	—	—	38	40*
Pisciculture . .	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	2	2	2
Agriculture . .	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2	—	—	2	3	2
Sciences forestières	5	—	—	—	—	—	20	13	20	20	21	23	—	11	79	80
Total	40	32	32	36	33	29	45	33	33	36	26†	33*	—	15†	209	214*

Un vœu cher aux praticiens se trouve ainsi réalisé !

Le rattachement à l'Ecole du cours pratique de construction est aussi une heureuse innovation : elle est dans l'ordre logique des choses. Du moment qu'on estime ce cours nécessaire à la préparation technique du forestier, il doit faire partie du plan normal d'études et doit être terminé avant que de juger de la valeur d'un candidat et de son droit au diplôme.

* * *

L'institution d'un 7^{me} semestre d'études ne nous paraît donc pas pouvoir être critiquée ; les améliorations qu'il permet d'introduire dans le plan d'études le justifient pleinement.

* Non compris le cours de construction de 3 semaines.

† Non compris le temps nécessaire à l'élaboration des travaux d'examen.

La durée des études ne doit pas se mesurer aux avantages pécuniaires à retirer de l'exercice d'une profession ; elle doit se prolonger autant qu'il est nécessaire pour permettre aux élèves de donner toute leur mesure dans les fonctions qu'ils revêtiront, en sorte qu'ils puissent réclamer et exiger une situation qu'on leur conteste encore trop souvent dans la carrière de forestier.

Au reste, il semblerait que la situation souvent précaire du forestier n'effraie pas beaucoup les jeunes — preuve en soit le nombre croissant d'élèves qui suivent les cours de l'Ecole. Si un semestre d'études en plus devait en décourager quelques-uns, nous ne croyons pas que cela soit pour nuire ni à la situation du corps forestier suisse, ni à la sylviculture suisse en général.

Le nouveau plan d'études satisfera-t-il ainsi à tous les vœux des praticiens ? C'est difficile à dire, car les critiques faites à la marche actuelle des études sont fort divergentes. Mais on est en droit de dire que ses dispositions sont telles, que l'étudiant qui veut travailler arrivera certainement à amasser et à assimiler des connaissances amplement suffisantes pour exercer sa profession, à la satisfaction de ceux qui l'emploieront et à sa propre satisfaction.

Il ne faut cependant pas se faire d'illusions ; une bonne partie de ceux qui entreront dans la pratique auront au début — et pendant un temps plus ou moins long, variable avec le caractère et les aptitudes personnelles — l'impression désagréable qu'ils sont mal préparés à leurs fonctions.

Cette impression, que les études faites ne sont pas absolument adéquates aux exigences professionnelles, risque d'en décourager quelques-uns et rend en tout cas souvent hésitant et timide, aux heures mêmes où la décision rapide et la confiance en soi seraient les plus nécessaires.

De cela, l'Ecole ne peut être rendue responsable, ni l'intéressé non plus ! Et le remède à ce mal est d'autant plus difficile à trouver, qu'il est impossible de mettre tout le monde d'accord sur la direction dans laquelle doit être cherché ce perfectionnement technique si désirable et si désiré.

Ce manque d'accord n'a rien d'étonnant, car les exigences posées à chacun varient avec les conditions dans lesquelles on se trouve.

Les lacunes que constatera, dans son instruction professionnelle le gérant des forêts d'une grande ville, ne sont pas celles

dont souffrira l'agent forestier placé à la tête d'un arrondissement de montagne ou celui qui a la direction d'un service forestier cantonal.

Alors que le premier déplorera son manque de connaissances dans le domaine du commerce des bois ou de l'utilisation rationnelle des produits de la forêt, le second regrettera sans doute son peu de compétence en matière de questions relevant du génie civil ou de l'économie agricole, le troisième se plaindra de n'être pas mieux orienté dans les questions de droit, de législation ou d'économie publique.

Le mal — si mal il y a — est dû avant tout à la bigarrure de notre organisation forestière suisse : tandis que dans d'autres pays un poste sert d'échelon et de préparation à un autre et que les divers postes vacants peuvent être attribués aux candidats, en tenant compte de leurs aptitudes et de leurs capacités respectives, chez nous, le plus souvent, le jeune forestier fraîchement diplômé postule et obtient ce qui est disponible à cette heure, alors même qu'il serait aussi peu préparé et aussi peu apte que possible au poste qu'il va occuper.

Le malaise signalé n'a donc rien d'étonnant ; il est tout à l'honneur de ceux qui le ressentent : mieux vaut être mécontent de soi que de s'endormir dans une satisfaction béate de soi-même. Il appartient à chacun de s'efforcer de combler les lacunes qu'il constate dans son instruction générale ou spéciale ; il appartient à ceux qui utilisent les services des agents forestiers, de leur aider dans cette tâche ; il appartient aussi à la Société des forestiers de coordonner les efforts isolés et de les faire tendre vers un but commun.

* * *

Au reste, le plan normal d'études sur lequel on demande l'avis de praticiens n'est pas le plus important des actes régissant l'Ecole ; tant s'en faut ! Le Journal a déjà donné connaissance du Règlement du 21 septembre 1908 au sujet duquel ni les autorités fédérales, ni les organes de l'Ecole n'ont cru devoir consulter les praticiens. Comme il est devenu dès lors définitif, il serait oiseux d'en parler.

Il sera sans doute nécessaire d'élaborer encore un Règlement relatif à la marche des études dans les diverses sections, à l'orga-

nisation des examens et à l'obtention du diplôme. Nous ne savons si le Rédacteur du Journal nous en donnera la primeur avant qu'il soit trop tard pour que les praticiens puissent se prononcer. S'il le fait, il aura droit à leur reconnaissance ; mais si cela ne devait pas être, nous ne croyons pas que la discussion du plan d'études seul puisse être très fructueuse, car l'importance de ce plan d'études n'est que très relative : sa valeur dépend avant tout de l'emploi qu'on en fait, et cet emploi est arrêté dans les règlements ; elle dépend aussi du programme des cours et de la matière que ces derniers ferment.

Si on se plaint, par exemple, de ce que les cours de physique et de chimie soient trop absorbants, c'est sans doute parce que ces branches sont de celles dont l'emploi dans la pratique est le plus restreint, mais c'est aussi peut-être parce que le côté technique et mathématique de ces cours l'emporte trop sur le côté général et expérimental, qui est pourtant le seul facilement assimilable par ceux qui ne se feront pas une spécialité de l'étude approfondie de ces sciences.

Si le cours de mathématiques est aussi un de ceux sur lesquels la critique s'exerce, ce n'est pas parce qu'il comporte 7 heures par semaine — dont 2 d'exercices — pendant un semestre, mais bien plutôt, sans doute, parce que le programme ne correspond pas assez aux exigences de la carrière. On fait à l'Ecole trop peu de calcul différentiel ou intégral pour s'en rendre maître ; on en fait trop pour l'emploi qu'on en trouvera.

Assez généralement on admet aussi que le nombre d'heures consacrées au dessin, levé de plans, topographie, etc., pourrait être sinon réduit, tout au moins plus judicieusement employé. Or, le nouveau plan d'études ne les réduit pas, mais le porte-parole de l'Ecole nous laisse entendre que le programme des cours sera réorganisé : acceptons-en l'augure et faisons crédit à l'Ecole !

Il en est de même en ce qui concerne l'institution d'un cours commercial, demandé l'année dernière par un de nos collègues. La Conférence des professeurs n'a pas crû devoir recommander cette innovation ; nous ne savons pas ses raisons, mais ne suffirait-il pas — pour donner satisfaction à ceux qui le demandent — de modifier et d'étendre certains chapitres du cours de technologie qui, justement, a été augmenté d'une heure.

Ces exemples pourraient être encore multipliés ! Ce que nous en disons nous paraît devoir suffire pour montrer que le problème de l'enseignement forestier à l'Ecole polytechnique renferme encore, pour les laïques, beaucoup d'inconnues.

Nous pouvons être reconnaissant qu'on ait bien voulu lever un coin du voile cachant les réformes à l'étude, mais nous devons émettre le vœu que le voile se lève encore davantage. Les praticiens en savent assez pour être pleins d'espoir sur l'avenir de l'Ecole forestière, mais ils n'en savent pas encore assez pour assurer que la critique est désarmée et qu'il a été remédié à toutes les lacunes ou à tous les déficits dont on a cru — à tort ou à raison — pouvoir se plaindre.

E. Muret.



Influence du gel sur la chute des feuilles.

(Fin.)

Cherchons maintenant pourquoi, dans les feuilles de notre marronnier, la couche séparatrice ne s'est pas formée.

Dans les conditions habituelles, sous l'influence du ralentissement de la transpiration et de la diminution de l'intensité lumineuse qui se manifeste plus ou moins brusquement dès le début de l'automne, la chlorophylle commence à se désorganiser. Dans les cellules du mésophylle s'accumulent des substances diversement colorées, anthocyan, tannin ou tannoïdes et composés humiques, causes de la coloration automnale des feuilles, puis des acides organiques, notamment de l'acide oxalique dont il est facile de constater la présence dans les feuilles. Toutes ces transformations sont accompagnées d'une déshydratation insensible des tissus de la feuille et précédées par la dissolution et le transport dans les rameaux, où elles s'emmagentisent, des dernières quantités d'amidon élaborées par les feuilles.

C'est au premier début de la période de désorganisation chlorophyllienne que certaines cellules parenchymateuses de la base du pétiole commencent à s'allonger dans le sens transversal de façon à former, parallèlement à la couche de liège cicatriciel, la *couche*